



Eléments de déclaration de la FSU au CTSD du 7 novembre 2019

Bilan de rentrée dans le premier degré

Dans le premier degré, si nous pouvons être satisfaits de la tenue de l'engagement qu'il n'y ait pas eu de fermeture de classe primaire en septembre, il reste quand même des points noirs en matière d'effectifs. C'est le cas des ULIS où 13 dispositifs sur 27 ont un effectif supérieur à la limite réglementaire. Trop d'écoles se retrouvent également pour cette année scolaire avec des taux d'encadrement supérieurs à 26.

Des moyens sont nécessaires pour que des conditions d'accueil et d'enseignement correctes soient proposées à l'ensemble des élèves landais. Et ce d'autant plus que les dédoublements de Grande Section en REP seront certainement d'actualité à la prochaine rentrée scolaire. Comment sont-ils envisagés ?

Cette rentrée scolaire ne s'est pas faite sereinement partout. Des problèmes de remplacement sont déjà rencontrés depuis la rentrée alors que les épisodes épidémiques de l'hiver n'ont pas encore eu lieu. Nous craignons déjà les difficultés dans les prochaines semaines.

En ce début d'année scolaire, l'IME du Centre de l'Enfance de Mont de Marsan fonctionne avec 4 voire 3 enseignantes pour 5 dispositifs.

Au bureau du SNUipp-FSU 40, nous avons dû nous réorganiser puisque les décharges du mercredi matin ne peuvent plus être assurées. De plus, des ASA avaient été déposées en fin d'année scolaire dernière, pour permettre aux enseignant(e)s assurant notre décharge syndicale de nous remplacer lors de nos réunions de bureau ; ce planning prévu de longue date et validé lors d'une instance en juin 2019 n'a pas été respecté, et nous le regrettons fortement pour la continuité pédagogique.

Au manque de moyens humains s'ajoute un dysfonctionnement institutionnel : les différentes convocations arrivent dans des délais inacceptables. Concernant les temps de formation continue, il est difficile aux agents de se rendre intellectuellement disponibles pour réaliser leur formation de façon efficiente dans ces délais trop courts. Il a également été difficile aux directeurs de s'organiser entre les différentes réunions institutionnelles.

Ce mépris des personnels est confirmé par ce qui se trame en ce moment en CTM où la loi de transformation de la fonction publique supprime les compétences des commissions paritaires en matière de mobilité des personnels. L'absence d'audience le 6 novembre montre bien le peu de considération des représentants du personnel.

Autant d'éléments qui pèsent sur des conditions de travail déjà difficiles et qui font écho à une actualité douloureuse.

Pour les AESH, la rentrée a été trop souvent synonyme de perte de quotité et donc de salaire. La FSU reconnaît le travail mené par la Dsden des Landes qui a permis que la plupart des collègues soient payées à temps. Toutefois le chemin reste long pour aboutir à des conditions de travail correctes et à la reconnaissance du métier que la FSU revendique.

De plus, nous n'avons pas de données précises sur le travail du cabinet d'expert mandaté par l'Agglomération du Marsan pour faire le diagnostic de la sectorisation, si ce n'est qu'il y a 59 salles de classe vides sur l'Agglomération. En cette année d'échéance électorale, quelles décisions seront prises ? Et à l'avenir ?

Bilan de rentrée dans les collèges et lycées

Nous souhaitons mettre l'accent sur la question du remplacement dans les disciplines artistiques.

Dans plusieurs collèges des Landes (Labrit, Lubet-Barbon, Villeneuve de Marsan, Gabarret), des élèves ont passé la première période sans cours d'arts plastiques ou d'éducation musicale. Pour certains, il est possible que cette situation perdure. A Mimizan, ce sont des cours de mathématiques et de français qui n'ont pas été dispensés, durant plusieurs semaines ; à Parentis manque un professeur d'allemand. Ce n'est pas normal. Notre département doit disposer de personnels titulaires ou remplaçants en nombre suffisant pour pourvoir toutes les heures, afin de garantir l'égal accès de tous au service public de l'Education Nationale.

Nous tenons aussi à attirer votre attention sur l'augmentation de la charge de travail, pour tous les personnels, en cette rentrée 2019. La deuxième heure supplémentaire imposée concerne le niveau collège comme le niveau lycée.

En collège, s'ajoutent la montée en charge des élèves inclus (+27 élèves qui ne sont pas uniquement inscrits dans les dispositifs nouvellement ouverts), l'accueil en classe ordinaire de ceux qui n'ont pas de place dans les dispositifs censés les accueillir, la nécessité de s'adapter aux élèves à besoins éducatifs particuliers présents dans les classes. Nous ne remettons pas en cause l'accueil d'élèves à profils divers. Il fait partie de nos missions mais il faut entendre, M. le DASEN, la souffrance au travail de nos collègues, qui doivent tenir tous les bouts : gestion de l'hétérogénéité des élèves et du travail pédagogique « cousu main » qu'elle implique, le tout dans des classes aux effectifs parfois pléthoriques, avec des programmes ambitieux à transmettre dans des horaires qui ne permettent guère mieux qu'un saupoudrage de connaissances. Cet état de fait ajoute fréquemment, à la charge de travail réelle, une charge mentale importante. De nouveaux dispositifs, peu ou pas cadrés, questionnent aussi nos collègues et créent des tensions. Pourquoi abandonner du temps disciplinaire au profit d'un quart d'heure de lecture ? Pourquoi travailler gratuitement sur la pause méridienne pour ce même quart d'heure ? Qui devra prendre en charge les heures d'orientation prévues en 4^{ème} et 3^{ème}, suivant quelles modalités, avec quelle rémunération ? A cela s'ajoutent les incivilités, parfois les agressions ou les menaces graves à l'encontre des personnels. Dans le cadre du plan de lutte contre la violence scolaire, nous incitons nos collègues à signaler tous les faits et à ne plus laisser passer les paroles et les gestes qui pourrissent leur quotidien. Nous espérons que l'administration saura se montrer à la hauteur des enjeux et à la hauteur des attentes car, dans certains collèges, la situation devient difficilement tenable. Nous vous remercions, Monsieur le DASEN, d'avoir accédé à la requête du SNES-FSU de réunir des groupes de travail avec les représentants syndicaux sur cette question de la violence scolaire dans le but de nous emparer collectivement de ce problème.

Dans les lycées, nous avons attiré votre attention en septembre sur la déréglementation des horaires d'enseignement dans certains établissements. Cette déréglementation n'est pas acceptable car, une fois encore, il en va de l'accès de tous à un même service public d'éducation. Nos collègues sont très inquiets de la mise en place des E3C et sont dans l'attente d'un cadrage institutionnel fort afin que ces épreuves soient, partout, de véritables épreuves de baccalauréat, avec un sujet unique par établissement, des tables individuelles pour les élèves. C'est absolument nécessaire pour garantir un minimum d'équité entre les élèves, pour éviter des tensions avec les familles ou avec les élèves dont nos établissements n'ont pas besoin. Pour rappel, le SNES-FSU demande formellement la rémunération de la correction de ces E3C. Du fait de la mise en œuvre précipitée de la réforme (banque nationale de sujets accessible seulement à partir du 1^{er} décembre pour des épreuves à passer à partir de fin janvier et pour lesquelles les professeurs ont dû bâtir des progressions en aveugle, Ministère qui navigue à vue et qui vient, au BO du 31 octobre, de publier un arrêté modificatif de celui du 16 juillet 2018 pour reculer au 3^{ème} trimestre de la classe de terminale la session d'épreuve commune de ce niveau) nous rappelons que le SNES-FSU demande l'annulation de la première session d'E3C prévue début 2020 et la transformation de celle du printemps 2020 en épreuves nationales anonymes.

Nous voulons enfin insister sur les conditions de travail dans les lycées. La mise en place de la réforme a pour conséquence une charge de travail colossale : appropriation des nouveaux programmes et préparation des cours. Nos collègues soulignent leur lourdeur, leur inadaptation au niveau des élèves qui sont nombreux à être déjà en difficulté. Pour les professeurs, cela ajoute à la quantité de travail un sentiment de dévalorisation, celui de ne pas être capable de faire réussir les élèves dont ils ont la

charge. La réforme a également ajouté de l'huile sur le feu dans les relations de certaines équipes avec les directions, pour des raisons diverses. Vous l'aurez compris, Monsieur le DASEN, les professeurs de lycée, comme ceux des collèges, ont fini la première période dans un état de fatigue extrême, il faut que l'administration l'entende et se donne les moyens de protéger les personnels.

Conséquences sur les DGH à venir dans les LP- SEP- EREA

Nous ne pouvons que déplorer la baisse importante des effectifs en LP-SEP et EREA : -96 élèves par rapport au 03 septembre et -77 élèves par rapport au prévisionnel du 08 février 2019. Notamment 4 établissements perdent entre 16 et 26 élèves par rapport au prévisionnel de février (LP F. Estève -26, LP R. Wlérick - 17, LP J. Garnier -17, la SEP Haroun Tazieff - 16). Le LP A. Croizat stabilise le nombre d'élèves à 362 élèves, soit + 16 par rapport au prévisionnel. On est en droit de s'interroger quant aux conséquences sur les DGH à venir : les lycées Estève, Wlérick, Garnier et Tazieff doivent-ils craindre une baisse de DGH et donc des suppressions de postes? À l'inverse, Croizat peut-il espérer une augmentation de la DGH ?

Nous terminerons en conclusion par vous dire Monsieur le Dasen nos inquiétudes concernant les mutations à venir, source d'opacité, et les retraites diminuées à prévoir pour les agents de la Fonction Publique.